

Camping de Riquewihr – Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de location sont valables à compter du 1^{er} janvier 2021.

PRÉAMBULE

Les présentes conditions régissent les relations contractuelles relatives à la vente de séjours individuels entre la société SAS Camping de Riquewihr et ses clients, dans le Camping de Riquewihr.

Elles règlent toutes les étapes nécessaires à la passation de la réservation et du paiement des séjours, et règlent tout leur suivi entre les parties contractantes.

Le Camping de Riquewihr fait ses meilleurs efforts pour que ses documents commerciaux et notamment les prospectus, publicités, soient le plus fidèles possibles aux services proposés. Toutefois, il est possible que la perception par le Client de la représentation photographique des services ne corresponde pas exactement aux services en eux-mêmes. Leur vocation est donc essentiellement informative. Les Conditions Générales sont notamment accessibles sur le SITE WEB (<https://www.campingriquewihr.com>).

DÉFINITIONS

«SITEWEB» désigne le site internet <https://www.campingriquewihr.com>, édité par la société SAS Camping de Riquewihr.

« EMBLEMENTS » désigne les emplacements nus loués pour l'installation de tentes, caravanes ou camping-cars des CLIENTS dans le Camping de Riquewihr.

« SEJOURS » désigne l'offre d'un EMBLEMENT assortie, le cas échéant de prestations annexes gratuites ou payantes.

« CLIENT » désigne toute personne réservant un SEJOUR et/ou toutes prestations proposées par le Camping de Riquewihr sur le SITE WEB, via la centrale de réservation, par courrier ou directement auprès du Camping de Riquewihr. Le CLIENT reconnaît avoir la capacité de contracter, c'est-à-dire notamment d'avoir la majorité légale et de ne pas faire l'objet d'une mesure de protection, ou à défaut d'en avoir l'autorisation de la part de son tuteur ou de son curateur s'il est incapable.

INTÉGRALITÉ

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le CLIENT est réputé les accepter sans réserve et ce conformément aux dispositions de l'article 1126 du Code Civil. Les présentes conditions générales de location et de réservation de séjours dans le Camping de Riquewihr s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles sont accessibles sur le site internet <https://www.campingriquewihr.com> et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le Camping de Riquewihr et le CLIENT conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le Camping de Riquewihr se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne. Si une condition de location ou de réservation de séjour venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la location des emplacements de campings dont les sociétés ont leur siège en France.

OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la location d'emplacements de camping, proposés par le Camping de Riquewihr au client, à partir du site internet <https://www.campingriquewihr.com> mais aussi par courrier.

INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Le CLIENT reconnaît avoir eu communication, préalablement à sa réservation, des présentes conditions générales de vente, de location et de séjours, et de toutes les informations listées à l'article L. 111-1 du code de la consommation. Le client dispose de toutes les informations en ligne ou peut également obtenir toutes précisions sur les prestations proposées par le Camping de Riquewihr par téléphone au +33 (0)3 89 47 90 08, en langue française allemande et anglaise, tous les jours de la semaine, de 8h à 12h et de 14h à 20h. (Sous réserve de modification)

PRESTATIONS ET PRIX

Le Camping de Riquewihr met à la disposition du client un EMBLEMENT nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour sa tente, sa caravane ou son camping-car.

1) Prix-prestations incluses dans le prix

Le prix de l'emplacement de camping s'entend soit pour :

- un camping-car avec auvent
- ou une caravane avec auvent et un véhicule
- ou une tente avec un véhicule

La facturation variera en fonction du nombre de personnes (adultes et enfants) y séjournant. L'électricité est facturée en sus.

Les éléments supplémentaires présents sur l'EMBLEMENT (deuxième véhicule, remorque, moto, animal, tente ou barnum supplémentaire, auvent, etc.) font l'objet d'un coût journalier additionnel. Tous ces tarifs sont consultables sur le SITE WEB.

Le forfait de base donne accès librement aux infrastructures sanitaires, d'accueil, aux aires de jeux et aux activités proposées gratuites ou payantes. Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité de l'emplacement de camping. Le Camping de Riquewihr se réserve le droit de refuser l'accès à l'emplacement à toute personne au-delà de la capacité prévue.

2) Arrivées et départs

Les EMBLEMENTS sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour du départ. (Réception fermée entre 12h et 14h) En cas d'arrivée tardive, merci de nous prévenir.

Tout départ après l'heure indiquée entraînera la facturation d'une nuitée supplémentaire. L'emplacement doit être restitué dans l'état initial à la fin du séjour. Les tapis de sol non aérés ne sont pas admis. Les piscines ne sont pas autorisées sur les emplacements ou sur le camping

CESSION, SOUS-LOCATION

Toute location est nominative ; elle ne peut être cédée ou sous louée sauf accord préalable du Camping de Riquewihr.

EVOLUTION DES TARIFS

Les tarifs sont dynamiques et peuvent évoluer au fur et à mesure de la saison. Le Camping de Riquewihr ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'une différence de coût entre deux séjours réservés pour la même période. Les tarifs indiqués sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de la date de réservation du SEJOUR. Le prix total du SEJOUR inclut le prix de la location des EMBLEMENTS, les prestations annexes choisies, et l'éventuelle assurance annulation. Ce prix total est indiqué préalablement à la validation par le CLIENT de la réservation de son SEJOUR que la réservation intervienne sur le SITE WEB ou par un autre canal de réservation. Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables au séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix du séjour.

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour collectée pour le compte des municipalités est incluse dans nos tarifs.

RÉSERVATION ET PAIEMENT

1) Conditions de réservation

Le client a la possibilité de faire sa réservation en ligne, par mail ou par courrier, à partir de la présentation des emplacements, et des prestations proposés sur le site. Toute réservation doit être accompagnée d'un versement incluant:

- un acompte, déterminé en fonction du type de SEJOUR réservé, et de la date de réservation, compris entre 30% et 100% du montant total du SEJOUR
- les éventuels frais de souscription à l'assurance annulation-interruption de séjour.

A noter que pour les séjours de 1,2 et 3 nuits en emplacement de camping, l'acompte demandé est de 100% du séjour. La réservation est non annulable et non remboursable. Le Camping de Riquewihr attire l'attention du CLIENT sur le fait que quel que soit le canal choisi, la réservation devient effective uniquement après envoi de la confirmation écrite de réservation par le Camping de Riquewihr par email (et sur demande, par courrier postal), après encaissement du montant dû de l'acompte. Cette confirmation écrite de réservation contient le détail de la réservation effectuée par le CLIENT ainsi que toutes les informations relatives à son SEJOUR.

2) Paiement du solde

En complément de l'acompte versé lors de la réservation, le solde du prix doit être versé le jour d'arrivée.

3) Droit de rétractation

Selon l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

4) Modes de paiement

Lors de la réservation sur le SITE WEB le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour se fait par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard). La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du client après vérification des données de celle-ci. Conformément à l'article L.132-2 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise le Camping de Riquewihr à débiter sa carte bancaire du montant de l'acompte ou de la totalité du séjour. A cette fin, le client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien.

Le règlement du solde du séjour :

Le solde doit être réglé auprès du Camping de Riquewihr le jour de l'arrivée. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : par carte bancaire, par chèques vacances, en espèces en euros uniquement, et par chèque en euros.

ATTRIBUTION DES EMBLEMENTS

L'attribution des places (EMBLEMENT) est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. Le Camping de Riquewihr ne peut en aucun cas garantir que l'EMBLEMENT sollicité par le CLIENT lui sera attribué. Néanmoins, le camping essaie de prendre compte de vos souhaits. L'attribution des EMBLEMENTS se fait automatiquement en fonction de l'équipement précisé lors de la réservation par le client (petite, moyenne et grande tente ou caravane de moins de 6 mètres ou caravane de plus de 6 mètres, camping-car de moins de 6 mètres ou camping-car de plus de 6 mètres, van/petit fourgon, emplacement confort, ombragé, ensoleillé). Le Camping de Riquewihr ne pourra être tenu responsable si le client n'indique pas la bonne catégorie d'équipement et que l'EMBLEMENT attribué n'est pas adapté

MODIFICATION DE SÉJOUR

Une demande de modification de prestations prévues au SEJOUR par le CLIENT pourra être formulée jusqu'à 7 jours avant l'arrivée. Dans ce cas, le Camping de Riquewihr tachera de mettre tout en œuvre pour accéder à cette demande selon les disponibilités.

ANNULATION DE SÉJOUR

1) Annulation du fait du Camping de Riquewihr (hors cas de force majeure) : en cas d'annulation avant le départ du CLIENT de son lieu de résidence vers le Camping de Riquewihr de son SEJOUR, les sommes versées par le CLIENT seront remboursées dans leur totalité par le Camping de Riquewihr après notification de l'annulation par courriel ou courrier avec accusé de réception et dans les conditions visées à l'article L 214-1 du Code de la consommation. En cas d'annulation après le départ du CLIENT de son lieu de résidence vers le Camping de Riquewihr de son SEJOUR, le Camping de Riquewihr s'engage à offrir aux CLIENTS un SEJOUR équivalent en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si

Camping de Riquewihr – Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de location sont valables à compter du 1^{er} janvier 2021.

les prestations acceptées par le CLIENT sont de qualité inférieure, le Camping de Riquewihr lui remboursera la différence.

2) Annulation (totale ou partielle) du fait du client : Si le CLIENT souhaite annuler, il devra avertir le Camping de Riquewihr soit en adressant un courrier à l'adresse suivante: Camping de Riquewihr, 1 route du vin 68340 Riquewihr ; soit en adressant un courriel à l'adresse info@campingriquewihr.com. Le Camping de Riquewihr attire l'attention du CLIENT sur le fait qu'à défaut d'annulation dans les conditions prévues à cet article, le CLIENT sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du Contrat. La date de l'accusé de réception du courrier/courriel d'annulation déterminera les éventuels frais d'annulation selon le barème suivant :

Pour les séjours inférieur ou égal à 3 nuits : La réservation est non annulable, non modifiable et non remboursable. En conséquence, aucune demande de modification ou d'annulation ne sera prise en compte par le Camping de Riquewihr : aucun remboursement ne pourra être fait y compris le remboursement des prestations annexes qui auraient été réservées en supplément.

Pour les séjours supérieur à 3 nuits : Pour tout séjour annulé plus de 3 semaines avant la date d'arrivée, un remboursement de l'acompte sera effectué. A partir de 3 semaines avant l'arrivée ou en cas de non présentation au camping, le montant de l'acompte est conservé.

Non consommation de prestations annexes: Les prestations annexes réservés par le CLIENT et non utilisées de son fait ne donnent lieu à aucun remboursement.

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SÉJOUR

L'assurance annulation et interruption de séjour est facultative mais le CLIENT est invité à y souscrire lors de sa réservation. Vous trouverez sur notre site internet le lien pour y souscrire. Son montant est un pourcentage du montant total du séjour. Cette assurance couvre notamment les annulations de SEJOURS en cas de maladie (hospitalisation), accident grave ou décès, sinistres entraînant des dommages importants à votre domicile, licenciement ou modification de vos congés du fait de l'employeur, par suite de convocation à un examen ou devant un tribunal. L'intégralité des clauses du contrat d'assurance annulation est consultable sur le lien pour souscrire à l'assurance annulation et sur notre site internet. En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, pour une cause rentrant dans le cadre du contrat souscrit, vous devez déclarer votre sinistre par auprès de l'assurance. Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'Article L121-4 du Code des Assurances, lorsque plusieurs assurances sont contractées sans fraude, chacune d'elle produit ses effets dans la limite des garanties de chaque contrat, et dans le respect des dispositions de l'Article L121-1 du Code des Assurances.

ARRIVÉE RETARDÉE, DÉPART ANTICIPÉ

En l'absence de message d'information par le CLIENT par tous moyens précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée ou qu'il arrive après 18h, l'EMPLACEMENT devient disponible à partir de 18h le jour de l'arrivée prévue par la réservation, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé en EEMPLACEMENT (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation)

DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de 30€ sera demandé à l'arrivée au Camping de Riquewihr pour le badge d'accès en véhicule qui permet l'ouverture des barrières. Son versement pourra être demandé par carte bancaire ou espèce. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ lorsque le badge aura été rendu. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera prélevé/conservé en totalité. D'autres garanties pourront être demandées en cas de prêt de matériel.

ACTIVITÉS DE LOISIRS

Toute activité gratuite ou payante mentionnée sur notre SITE WEB, dans un email ou proposée sur site peut, dans certaines circonstances, être modifiée ou annulée à votre arrivée sur le site.

MINEURS

Les mineurs non-accompagnés de leurs parents ou d'un tuteur ne sont pas acceptés sur le Camping de Riquewihr.

ANIMAUX

Les animaux domestiques sont admis sur les EEMPLACEMENTS, moyennant le paiement d'une somme forfaitaire par animal et par jour non-incluse dans le prix de location des EEMPLACEMENTS. Le CLIENT doit le signaler lors de la réservation ou à son arrivée sur site. Les animaux domestiques ne peuvent circuler librement et doivent être tenus en laisse. Ils ne sont pas admis dans les locaux collectifs (sanitaires). Leur accueil répond à deux conditions :

-vaccination antirabique en cours de validité

-identification par tatouage ou puce attestée par une carte éditée par la Société Centrale Canine. Le CLIENT devra se munir du carnet de santé de l'animal et se conformer au règlement intérieur. Les animaux dangereux ou agressifs (chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie) sont interdits ainsi que les "nouveaux animaux de compagnie" ne sont pas acceptés

REGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de faciliter le déroulement du séjour de tous nos clients, un règlement intérieur est disponible sur le plan et le bâtiment principal. Nous remercions nos clients d'en prendre connaissance et de le respecter. Dans le cas du non-respect patent de ce règlement, la direction pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du camping.

PERTE, VOL, DÉGRADATIONS

Le Camping de Riquewihr attire l'attention du CLIENT sur le fait que la location en camping n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers prévues aux articles 1952 et suivants du Code civil. En conséquence, le Camping de Riquewihr décline toute responsabilité en cas de vol et détérioration des objets personnels dans les équipements du CLIENT sur les EEMPLACEMENTS ou dans les locaux communs. Le Camping de Riquewihr ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations des objets personnels des CLIENTS sauf en cas de manquement avéré du Camping de Riquewihr à ses obligations. Il est rappelé également que les parkings ne sont pas gardés et que le stationnement se fait donc aux risques et périls du CLIENT. Le Camping de Riquewihr décline également toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du CLIENT.

RESPONSABILITE DU CAMPING

Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet du Camping de Riquewihr sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le Camping de Riquewihr et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français.

FORCE MAJEURE

La survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (à savoir tout événement échappant au contrôle du débiteur et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées), entraînera la suspension des obligations des parties au titre du Contrat. La partie invoquant un cas de force majeure tel que précédemment visé avisera immédiatement, par tous moyens écrits, l'autre partie de sa survenance. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir le cas échéant des conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat pourra être reprise. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois semaines le Contrat sera résilié de plein droit. Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront

être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français: tempêtes, inondations, foudre, tremblements de terre, incendies, arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, épidémie ou pandémie. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois semaines les contrats de locations d'emplacement seront résiliés de plein droit.

NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

REGLEMENT DES LITIGES -MÉDIATION

Pour les ressortissants français et les ressortissants de l'Union européenne, en cas de différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de la modification ou de la résiliation du contrat, le client et le Camping de Riquewihr s'efforceront de trouver une solution amiable. A cet effet, le client adressera sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception à Camping de Riquewihr, 1 route du vin 68340 Riquewihr France ou à l'adresse suivante : info@campingriquewihr.com dans le délai d'un mois suivant le séjour. En l'absence de suite estimée satisfaisante, par le client ou par le Camping de Riquewihr, à une réclamation formulée dans les conditions précédemment citées, la partie la plus diligente soumettra le différend à MEDICYS, organisme de médiation initiée par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice en France. Pour la parfaite information du client, il lui est indiqué que le recours à MEDICYS est une procédure gratuite pour lui, quand bien même il serait à l'initiative de sa saisine. Pour en savoir plus sur le MEDICYS : <http://www.medicys.fr> En cas d'échec de la médiation, le client et le Camping de Riquewihr pourront saisir la juridiction française compétente soit la juridiction de lieu de résidence habituelle pour les clients résidant habituellement dans un Etat de l'Union européenne autre que la France.

LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français sous réserve de dispositions impératives auxquelles les parties ne peuvent déroger.